



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 29 janvier 2013*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et LANCON Gérard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)

### **Délégués présents sans droit de vote :**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps) et DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

### **Délégués absents :**

VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), PIGNIER Christian (DT Le Biot), VAN HAETSDAELE (DS Le Biot), ROSSET Michel (DS Seytroux) et BREHIER Emile (DS Montriond)

### **Délégués excusés :**

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DT La Baume), LAGRANGE Georges (DT Montriond) et PEERSMAN André (DT Montriond)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable financier)

## **1- Présentation de l'équipe mobile psychosociale des Hôpitaux du Léman**

James BESSON, assistant social retraité, vient présenter aux membres du Conseil Communautaire l'équipe mobile psychosociale du Chablais. Cette équipe, composée de Gaëlle SILVESTRIN, psychologue, et Christelle DUVALLET, infirmière, est un dispositif porté par les Hôpitaux du Léman, financé par le Conseil Général de la Haute-Savoie, les communes et le CUCS de Thonon, et intervient sur l'ensemble du territoire chablaisien au bénéfice d'une population précaire. La mission principale de cette équipe est d'intervenir auprès des adultes en situation de précarité présentant une souffrance psychique, afin d'apporter une écoute, un soutien, un mieux-être, d'évaluer les besoins de ces personnes et de favoriser éventuellement une orientation vers un soin adapté dans les structures adéquates. Concernant les modalités d'intervention, l'équipe n'intervient qu'à la demande des assistants sociaux.

Madame la Présidente souligne que ce dispositif pourrait très bien être utilisé en tant que passerelle dans le cadre de la future maison de santé pluriprofessionnelle. Elle propose de discuter du versement éventuel d'une subvention lors de la prochaine réunion.

## **2- Installation d'un nouveau délégué communautaire**

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la commune du Biot a désigné un nouveau délégué suppléant, Dominique VAN HAESTDAELE, en remplacement de Muriel LE SOBRE. Elle les informe également que Guy GARNIER, délégué suppléant à la commune d'Essert-Romand, est décédé le 8 décembre 2012 suite à une longue maladie.

## **3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

- 20 décembre : Inauguration gendarmerie à Montriond
- 20 décembre : Comité Politique d'Elargissement 1 au Biot
- 7 janvier : Inauguration du PTI BUS
- 10 janvier : Inspection gendarmerie à Saint Jean d'Aulps
- 10 janvier : COPIL avenant CDDRA à Thonon
- 15 janvier : CPE 2 au Biot
- 16 janvier : CDCEA à Annecy
- 21 janvier : Bureau de l'Association des Maires
- 23 janvier : Vœux du Sous-Préfet à Thonon
- 24 janvier : Rendez-vous avec le Préfet à Thonon
- 25 janvier : CPE 3 au Biot

## **4- Marchés publics**

### ***4.1 Evacuation et traitement des déchets collectés***

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 27 décembre 2012 pour l'évacuation et le traitement des déchets collectés (points verts et déchetterie). Il propose, conformément à l'avis du Bureau, d'attribuer les lots du marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : Les multimatériaux et le verre
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Collecte : 490,00 € HT la rotation
    - Location benne verre : 45,00 € HT par mois
    - Tri des multimatériaux : 95,00 € HT la tonne
    - Traitement des refus : 125,00 € HT la tonne
  
- Lot n° 2 : Les encombrants
  - Entreprise : CHABLAIS SERVICE PROPLETE
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 35,00 € HT par mois
    - Collecte : 85,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 115,00 € HT la tonne
  
- Lot n° 3 : Le carton
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location benne : 45,00 € HT par mois
    - Collecte : 85,00 € HT la rotation
    - Collecte Ardent : 90,00 € HT la rotation
    - Conditionnement : 40,00 € HT la tonne
    - Prix de rachat : 85,50 € HT la tonne

- Lot n° 4 : La ferraille
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0,00 € HT par mois
    - Collecte : 0,00 € HT la rotation
    - Prix de rachat : 160,00 € HT la tonne
  
- Lot n° 5 : Les déchets verts
  - Entreprise : CHABLAIS SERVICE PROPRETE
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 35,00 € HT par mois
    - Collecte : 85,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 43,00 € HT la tonne
  
- Lot n° 6 : Le bois
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 45,00 € HT par mois
    - Collecte : 90,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 45,00 € HT la tonne
  
- Lot n° 7 : Les DMS
  - Entreprise : EXCOFFIER
  - Prix unitaires :
    - Location d'une benne : 0,00 € HT par mois
    - Collecte : 0,00 € HT la rotation
    - Coût de traitement : 1 000,00 € HT la tonne

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots, conformément à la proposition du Bureau, dans les conditions précisées ci-dessus.**

#### ***4.2 Evacuation et traitement des déchets collectés***

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation, sous procédure adaptée, a été lancée le 27 décembre 2012 pour l'extension des locaux techniques de la CCVA. Il propose, conformément à l'avis du Bureau, d'attribuer les lots du marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : Terrassements – Fondations BA – Gros œuvre
  - Entreprise : GILETTO
  - Offre de prix : 41 937,18 € HT
  
- Lot n° 2 : Ossature – Couverture métallique – Bardage – Menuiseries extérieures – Vitrierie – Portes sectionnelles
  - Entreprise : SAS PERRIN
  - Offre de prix : 82 012,73 € HT
  
- Lot n° 3 : Electricité
  - Entreprise : YSO ELECTRICITE
  - Offre de prix : 15 560,00 € HT

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots, conformément à la proposition du Bureau, dans les conditions précisées ci-dessus.**

## **5- Finances : mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013**

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'ouvrir des crédits d'investissement afin de pouvoir mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2013 :

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Imputation comptable</b>	<b>Montant autorisé</b>
Matériel de bureau	2183-10	2 000,00
Travaux terrain de foot	2312-75	1 500,00
Travaux gymnase	2313-51	2 000,00
Travaux de voirie	2317-81	100 000,00
<b>Total dépenses autorisées</b>		<b>105 500,00</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessus.**

## **5- Point sur les compétences de la future intercommunalité**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Comité Politique d'Elargissement constitué dans le cadre du projet d'agrandissement de la CCVA s'est déjà réuni à 3 reprises pour travailler sur les compétences de la future intercommunalité et pour discuter des avantages et des inconvénients de la fiscalité professionnelle unique par rapport à la fiscalité additionnelle. Afin de pouvoir se positionner sur le type de fiscalité à retenir pour la future intercommunalité, le cabinet KPMG a été chargé de réaliser des simulations financières qui seront présentées dès que possible au CPE.

## **6- Questions diverses**

### ***6.1 Personnel : revalorisation des montants de référence annuels***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la délibération du 22 mars 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de mettre en place l'IEMP au profit des agents stagiaires et fonctionnaires titulaires de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Elle souligne que, suite à la revalorisation des montants annuels de référence de l'IEMP par arrêté du 27 décembre 2012, il convient de prendre une nouvelle délibération.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide que l'attribution individuelle d'IEMP se fera, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, sur la base d'un taux individuel maximum de 3 et du montant de référence annuel fixé par l'arrêté ministériel en vigueur.**

### ***6.2 Point sur la réforme des rythmes scolaires***

Madame la Présidente rappelle la réforme des rythmes scolaires qui rétablit la semaine de 4 jours et ½ dans les écoles maternelles et primaires. Elle rappelle que la réglementation laisse la possibilité aux communes d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014. La réunion d'explication de la réforme aux élus, prévue début février, a été reportée à une date ultérieure. A noter que les délais pour décider d'un report de la date d'application de la réforme à la rentrée 2014 ont été prorogés jusqu'au 31 mars 2013. Madame la Présidente souhaiterait que les 9 communes de la CCVA choisissent la même option pour faciliter l'organisation des transports par la CCVA (Ao2) et pour s'organiser de manière cohérente (horaires identiques sur la vallée).

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux élus du problème de responsabilité posé par cette réforme puisque les enfants finiront plus tôt l'après-midi. Seront-ils sous la responsabilité du Maire ou resteront-ils sous tutelle de l'Etat ? Plusieurs membres du Conseil font part de la difficulté de recrutement à prévoir pour les animateurs en charge des activités (qualification, temps de travail faible si pas de périscolaire existant...). La majorité des élus présents souhaite que l'application de la réforme soit repoussée à la rentrée 2014 dans les communes de la vallée.

### 6.3 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

TARIFS BOUTIQUE					
Désignation	Ancien PAHT	Ancien PV TTC	Nouveau PAHT	Nouveau PV TTC	Coeff.
Robe princesse taille enfant			12,95 €	30,00 €	2,3
Aumonière			2,10 €	6,00 €	2,9
Coiffe princesse			2,85 €	8,00 €	2,8
Tunique chevalier			5,60 €	13,00 €	2,3
Capuchon "cotte de maille"			2,40 €	7,00 €	2,9
Cœur du léman moussant 160g estampillé			2,50 €	5,50 €	2,2
Savon bio détachant 130g "le fanfoué"			2,50 €	5,50 €	2,2
Savon traitant bio 100g			1,90 €	4,20 €	2,2
Chandelles			0,60 €	1,80 €	3,0
Chaîne+pendentif argent (20mm)	10,75 €	32,50 €	24,68 €	49,00 €	2,0
Pendentif Vallée d'Aulps	6,75 €	23,50 €	18,93 €	38,00 €	2,0
Chaîne+Croix Jeannette (25mm)	11,75 €	24,50 €	16,75 €	33,50 €	2,0
Croix jeannette (25mm)	8,75 €	16,00 €	11,00 €	22,50 €	2,0
Chaîne+Croix Jeannette (35mm)	16,08 €	33,00 €	22,98 €	46,00 €	2,0
Croix jeannette (35mm)	13,08	24,00 €	17,23 €	34,50 €	2,0
Jeu de Merelle			15,00 €	25,00 €	1,7
Jeu le Renard et les Poules			15,00 €	25,00 €	1,7

AUTRES TARIFS		
Désignation		Tarif
Prestation médiateur culturel du DDVA	la demi-journée	400,00 €
	la journée	800,00 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.**

### 6.4 Organisation d'une réunion publique en juin 2013

Madame la Présidente fait part aux membres du Conseil Communautaire de sa volonté d'organiser en juin 2013 une réunion publique afin de rappeler aux administrés toutes les actions menées par la CCVA depuis sa création en 1995 et de leur présenter le projet d'agrandissement par extension aux communes de Morzine, Les Gets, Bellevaux, Lullin, Vailly et Reyvroz. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette initiative.

### 6.5 OTVA : désignation d'un nouveau membre au Comité de Direction

Madame la Présidente propose, suite à la demande de la commune du Biot, de désigner Michel DUFOUR en remplacement de Muriel LE SOBRE.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Michel DUFOUR en remplacement de Muriel LE SOBRE.**

## **6.6 Demandes de subventions CSDMM**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Contrat Station Durable Moyenne Montagne de la Vallée d'Aulps a été agréé par la Région Rhône-Alpes. Il indique que parmi les actions retenues figure l'action 3.1 – *Travaux de sécurisation et de modernisation des sentiers*, avec un coût estimatif de 23 000 € HT, et l'action 3.2 – *Guide vélo*, avec un coût estimatif de 4 500 € TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les devis estimatifs de ces 2 actions, valide les plans de financement correspondants et charge Madame la Présidente de solliciter Monsieur le Président de la Région Rhône-Alpes pour l'attribution d'aides financières sur ces actions.**

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 19 février 2013 à 18h30 et sera notamment consacrée au débat d'orientations budgétaires 2013 et au vote des subventions.*

Le Biot, le 4 février 2013  
La Présidente